

Définition et mesure

Les grèves sont l'une des manifestations des conflits du travail. La conférence internationale des statisticiens du travail de l'OIT les définit comme un arrêt temporaire de travail ou la fermeture temporaire d'un lieu de travail déclenchés par un ou plusieurs groupes de travailleurs ou d'employeurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir des revendications et doléances. L'indicateur le plus complet des conflits du travail est la proportion des heures de travail perdues en raison de grèves, mais il n'est disponible que pour quelques pays. C'est pourquoi le principal indicateur utilisé ici est le rapport entre le nombre de jours de travail perdus pour cause de grève et l'effectif total de salariés.

La comparabilité internationale de ces statistiques est toutefois limitée par les différences de définitions et de méthodes de mesure. La plupart des pays excluent les arrêts de travail de moindre importance. Certains pays peuvent ne pas comptabiliser dans leurs registres officiels les arrêts de travail dans certains secteurs (par exemple, dans le secteur public), les grèves à caractère politique ou sauvage. D'autres pays peuvent ne pas prendre en compte les travailleurs indirectement impliqués ou les arrêts de travail ayant une cause indirecte.

Les taux de grève pouvant être très variables d'une année sur l'autre, les moyennes sur plusieurs années consécutives sont la façon la plus fiable de suivre l'évolution des conflits du travail. Le graphique CO5.1 présente des moyennes sur cinq ans du taux de grève, c'est-à-dire le nombre total de jours de travail perdus pour cause de grève pour 1 000 salariés, et ceci sur deux périodes – 1980-1984 et 2000-2004 – pour 25 pays de l'OCDE (partie A). Dans les deux périodes, ce sont le Canada, l'Islande, l'Italie et l'Espagne qui ont enregistré le plus grand nombre de jours perdus par salarié dans les conflits du travail, et en Allemagne, au Japon, aux Pays-Bas et en Suisse que ce nombre a été le plus bas.

Dans la zone de l'OCDE, le taux de grève a diminué à peu près de moitié tous les dix ans depuis le début des années 80. Cette baisse a été particulièrement marquée en Australie, au Canada, en Finlande, en Islande, en Irlande, en Italie, en Espagne et au Royaume-uni. Les changements de la structure de l'emploi par branche d'activité, avec un déplacement vers les secteurs de services, expliquent en partie ces baisses, car les taux de grève sont généralement deux fois plus élevés dans l'industrie (mines, industries manufacturières, électricité, services d'utilité publique et bâtiments et travaux publics) que dans le secteur tertiaire (à l'exception des transports). Cela dit, dans la plupart des pays de l'OCDE, les taux de grève ont diminué depuis dix ans aussi bien dans l'industrie que dans les services (Beardsmore, 2006).

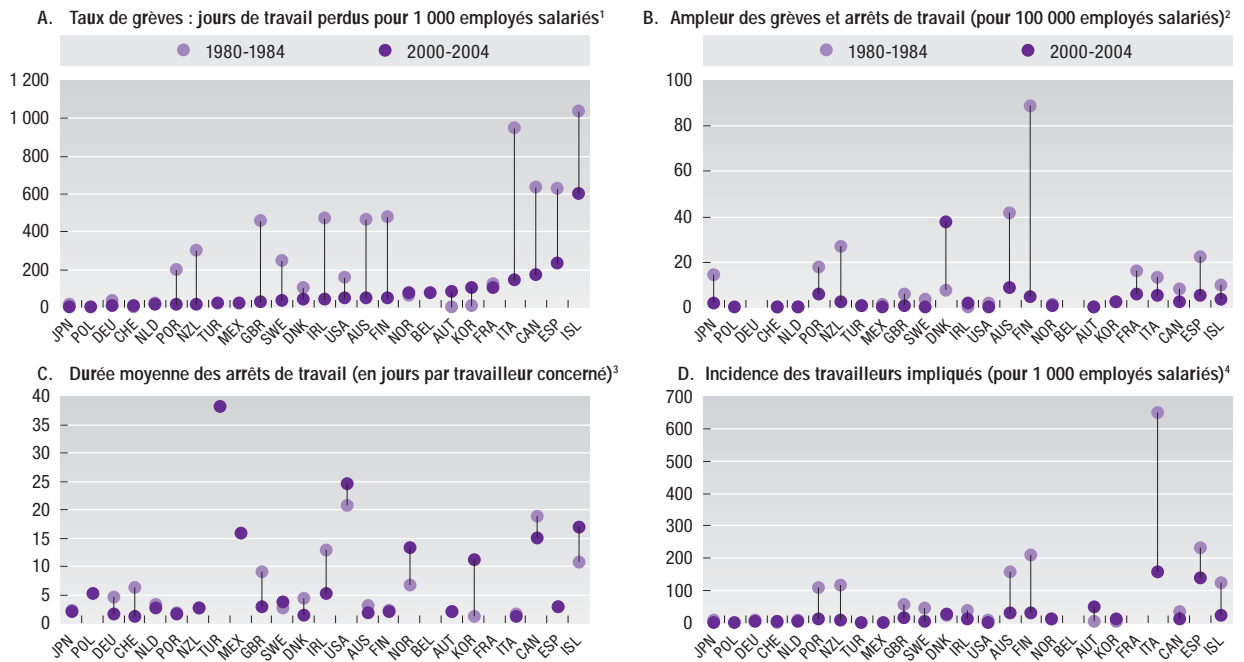
Le taux de grève peut être considéré comme une fonction de la proportion de travailleurs impliqués dans les conflits du travail et de la durée moyenne de ces conflits par travailleur impliqué (parties C et D). La durée moyenne des conflits du travail était en 2000-2004 d'environ 7 jours et demi en moyenne, sept pays seulement comptabilisant plus de 10 jours d'arrêt de travail par travailleur impliqué. La Turquie et les États-Unis ont comptabilisé un plus grand nombre de jours de grève, mais qui impliquaient relativement peu de travailleurs et d'arrêts de travail (mais les données

des États-Unis excluent les grèves impliquant moins de 10 000 travailleurs). Dans tous les pays de l'OCDE, la baisse du taux de grève s'est accompagnée d'une chute du nombre de travailleurs impliqués, tandis que la durée des grèves a augmenté en Islande, en Corée, en Norvège et aux États-Unis. Le nombre de conflits du travail a récemment augmenté au Danemark seulement, mais ceci ne s'est pas traduit par un taux de grève plus élevé (partie B).

Il n'existe pas de relation simple entre les grèves et les autres caractéristiques des systèmes de relations du travail. Le graphique CO5.2 illustre les taux de grève de la période récente par rapport au degré de couverture des négociations collectives (la proportion de salariés dont le salaire et les conditions de travail sont régis par une convention collective entre syndicats et employeurs) et le degré de syndicalisation (proportion des salariés syndiqués). Les taux de grève sont très faibles à la fois dans les pays où la plupart des travailleurs sont couverts par des conventions collectives (Finlande et Suède) et dans ceux où peu de travailleurs sont couverts (Japon, encore que les données de ce pays excluent les grèves sauvages et celles qui durent moins de la demi-journée). De même, les taux de grève sont relativement faibles à la fois dans les pays où la plupart des travailleurs sont syndiqués (Danemark) et dans ceux où le taux de syndicalisation est inférieur à 20 % (États-Unis), avec une faible tendance à des taux de grève plus élevés dans les pays à faible syndicalisation. Des études récentes montrent que la qualité des relations du travail joue sur la performance du marché du travail. Ainsi, Addison et Texeira (2006) concluent que, compte tenu d'un certain nombre d'autres facteurs, les pays de l'OCDE caractérisés par un système de relations du travail moins conflictuel (mesuré par le taux de grève) avaient moins de chômage que les autres pays.

Indicateurs de l'état de la société : Vote (CO1), Confiance dans les institutions politiques (CO6), Satisfaction à l'égard de l'existence (CO7), Emploi (SS1).

CO5.1. Mesures des grèves dans les pays de l'OCDE

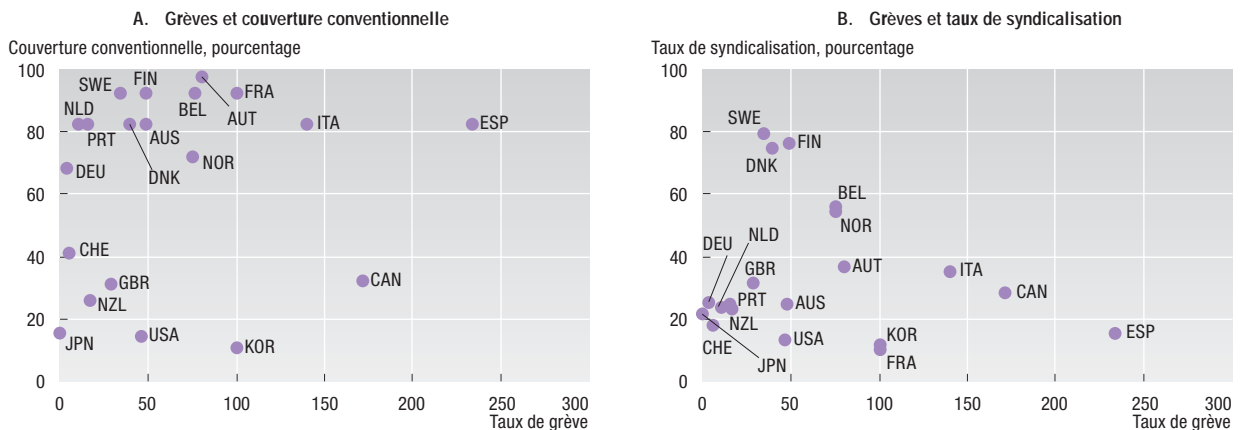


Note : Les pays sont classés par ordre croissant du nombre de journées perdues pour 1 000 salariés (taux de grève).

1. Nombre de jours d'arrêt de travail pour 1 000 salariés.
2. Nombre d'arrêts de travail pour 100 000 salariés.
3. Nombre de jours d'arrêt de travail par travailleur impliqué.
4. Nombre de travailleurs impliqués pour 1 000 salariés.

Source : Données de l'OCDE tirées de la Laborsta du BIT; Eurostat New Cronos; et Offices nationaux de la statistique. Les données relatives aux salariés civils rémunérés sont tirées des Statistiques de l'OCDE sur la population active.

CO5.2. Les grèves ne sont pas corrélées avec la couverture des négociations collectives ni avec le taux de syndicalisation

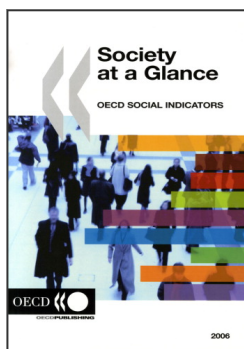


Note : Tous les taux sont exprimés en pourcentage des salariés civils.

Source : Les données relatives au taux de syndicalisation et aux négociations collectives sont tirées du tableau 3.3 dans OCDE (2004), Perspectives de l'emploi de l'OCDE, OCDE, Paris; pour les données sur les taux de grève, voir le graphique CO5.1.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/617431661727>

Pour en savoir plus ■ Addison, J.T. et P. Teixeira (2006), « Does the Quality of Industrial Relations Matter for the Macro-economy? A cross-country analysis using strikes data », IZA Discussion Paper, n° 1968, février. ■ Beardsmore, R. (2006), « International Comparisons of Labour Disputes in 2004 », Labour Market Trends, Special feature, United Kingdom Office for National Statistics. ■ BIT (2005), Annuaire des statistiques du travail 2005, Organisation internationale du travail, Genève.



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Grèves », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-34-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.